



FSGT
— 1934 - 2024 —

**ORGANISME
DE FORMATION**



**FRANCE
compétences**
CERTIFICATION
enregistrée au RNCP

CQP TSARE VAE

**Diplôme du certificateur de la branche professionnelle du sport
Multisports et tous publics - Nombreux secteurs d'intervention**

Diplôme de niveau 4

RNCP 40596 - Fin enregistrement 30/04/2028

**Evolution possible vers des certificats d'Etat (BPJEPS)
ou de la branche professionnelle sport (CQP)**

Entre 2023 et 2026 :

- **9.1/10** est note attribuée par les candidats accompagnés
- **95%** des candidats ayant présenté leur dossier d'expériences ont été reçus
- **3%** des candidats ont abandonné en cours

AT

Activité Twirling

Permet l'encadrement et l'animation d'activités (séances et cycles) d'apprentissage dans une perspective de progression sportive, au maniement d'engin et en chorégraphie. En loisirs et ou en compétition de différents niveaux, en format "individuel", en duo, ou en ensemble

AGA

**ACTIVITÉ GYMNASTIQUE
ACROBATIQUE**

Permet l'encadrement et l'animation d'activités (séances et cycles) d'apprentissage dans une perspective de progression sportive, pour les agrès suivants : poutre, sol, saut, barres, cheval, anneaux. En loisirs et ou en compétition de différents niveaux, en format "individuel" ou en concours général par agrès, par équipes.

AGRS

**ACTIVITE GYMNASTIQUE
RYTHMIQUE et SPORTIVE**

Permet l'encadrement et l'animation d'activités (séances et cycles) d'apprentissage dans une perspective de progression sportive, pour les engins suivants : ballon, cerceau, corde, massues, ruban, chorégraphie. En loisirs et ou en compétition de différents niveaux, en format "individuel", en duo, en trio, ou en ensemble.

Pour plus d'information sur la **VAE**,
n'hésitez pas à nous contacter

à formation@fsgt.org

01 49 42 23 43



Ref ALG – Fev 26 - PAGE 1

DEFINITION DU METIER

Le titulaire du CQP TSARE (RNCP 40596 de niveau 4) peut exercer comme entraîneur rémunéré dans trois options liées aux activités gymniques : la gymnastique artistique et acrobatique, la gymnastique rythmique et sportive et le twirling bâton. Il conçoit des plans d'entraînement, des projets d'animation, prépare, anime et encadre les séances d'entraînement avec les pratiquants. Il accompagne et coache les pratiquants dont il a la charge lors des compétitions. Il organise et contribue au développement des activités acrobatiques, rythmiques et d'expression au sein du club et coordonne l'équipe d'encadrement dont il a la responsabilité. Le CQP TSARE est une réponse aux besoins spécifiques du secteur sportif pour un encadrement professionnel intermédiaire entre initiation (CQP AGA et BPJEPS) et haut niveau, reconnu et accessible, notamment dans les disciplines acrobatique, rythmique et d'expression. Il offre des allègements et équivalences pour les détenteurs d'autres diplômes sportifs, notamment le DEJEPS Gymnastique.

Le technicien a vocation à :

- Accueillir les pratiquants, identifier leurs niveaux, animer des séances d'entraînement.
- Prendre en charge un groupe de compétiteurs
- Programmer et planifier des entraînements au regard des caractéristiques des sportifs et des objectifs déterminés
- Transmettre une technicité en vue d'améliorer la performance individuelle ou collective par la mise en place d'entraînement technique et physique.
- Contribuer à la performance sportive du club et à son développement.
- Assurer le suivi des compétitions des pratiquants dont il a la charge
- Garantir des conditions de pratique sécuritaire et propre à préserver la santé des pratiquants.
- Manager l'équipe d'encadrement (salariée ou non) par la planification et le contrôle de l'exécution d'un programme d'activité.
- Contribuer à la stratégie de développement son club

ACTIVITES CONCERNEES

L'option ACTIVITÉ GYMNASTIQUE ACROBITIQUE (AGA)	L'option ACTIVITE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE (AGRS)	L'option ACTIVITE TWIRLING (AT)
atteste des compétences à enseigner les activités suivantes :		
• Poutre • Sol • Saut • Barres parallèles ou asymétrique ou fixe Cheval • Anneaux	• Ballon • Cerceau • Corde • Massue • Ruban • Chorégraphie	• Maniement technique de l'engin • Chorégraphie

EQUIVALENCE, PASSERELLE ET SUITE DE PARCOURS

Les titulaires du CQP TSARE peuvent s'engager vers des certifications d'état. Il offre des allègements et équivalences pour les détenteurs d'autres diplômes sportifs, notamment le DEJEPS Gymnastique.

Ref ALG – Fev 26 - PAGE 2

PREREQUIS

Les conditions suivantes doivent être satisfaites obligatoirement avant l'entrée en formation :

- Être âgé de 16 ans révolus à la date de dépôt du dossier de recevabilité
- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat en cours de validité
- Être titulaire d'un certificat validant une formation initiale ou continue relative à l'unité d'enseignement premier secours citoyen ou d'une formation équivalente à celui-ci, conformément à la réglementation en vigueur

OBJECTIFS ET CONTENUS PEDAGOGIQUES

Le CQP TSARE s'articule autour de compétences à acquérir, définies par le référentiel du métier d'animateur. Il est constitué de 3 blocs de compétences qui s'acquièrent de manière indépendante. Le BC1, 2 ou 3 est spécifique de l'option choisie, les BC4 et BC5 sont communs aux 3 options.

BLOC 1, 2 ou 3 (BC1/2/3) PRÉPARATION ET ANIMATION DE CYCLES DE SÉANCES DE LOISIR SPORTIF DANS LE DOMAINE DE L'OPTION	BLOC 4 (BC4) ORGANISATION, INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DE SES ACTIVITÉS D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT PHYSIQUE ET SPORTIF	BLOC 5 (BC5) CONDUITE DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
• Repérer les caractéristiques et les besoins des pratiquants • Repérer les objectifs et ressources de la structures • Concevoir un cycle d'apprentissage • Gérer la participation à des compétitions ou rencontres sportives • Préparer, Animer et Evaluer une séance • Maîtriser les activités et techniques de l'option • Agir en respectant la réglementation et sécurité des pratiques	• Comprendre le fonctionnement de sa structure • Planifier et rendre compte de ses activités • Communiquer avec le public • Prévenir des violences et des discriminations	• Identifier l'environnement professionnel de l'animateur de loisir sportif • Agir dans le cadre du droit du travail • Piloter son parcours professionnel

LA VAE

La VAE est définie dans la loi du 21 décembre 2022* : « **Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles...** » *

* loi 2022-1598 du 21 décembre 2022

Deux éléments importants sont à considérer :

- La VAE est une voie de certification comme une autre qui permet d'acquérir **tout ou partie** d'un diplôme.
- Le demandeur a acquis des compétences qu'il souhaite valider pour obtenir un diplôme. La démarche qu'il devra entreprendre vise à prouver ses compétences acquises et non à justifier de stages de formation antérieurs auxquels il a participé.

L'expérience requise **doit être significative dans au moins 2 activités distinctes dans l'option choisie**. **Expériences professionnelles ou bénévoles** sont prises en compte les activités en rapport direct avec la certification professionnelle pour lequel la demande est déposée, que ces activités, qui peuvent être de nature différente, aient été exercées de façon continue ou non. Elle doit être attestée et en lien avec l'option du certificat demandé.

Une seule demande par diplôme et par option peut être effectuée par année civile.

Le décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 précise les modalités de mise en œuvre de la réforme de la VAE et a institué la plateforme France VAE comme guichet unique.

L'arrêté du 3 juillet 2025, publié au Journal officiel le 9 juillet 2025, a complété ce dispositif sur deux aspects :

- Il définit de manière précise les missions et obligations des Architectes Accompagnateurs de Parcours (AAP), en matière d'accompagnement, d'information, de suivi et de proposition de parcours adaptés ;
- Il instaure un modèle harmonisé de dossier de faisabilité, décliné en deux versions (selon que le candidat est accompagné ou non), destiné aux certificateurs pour l'examen de la recevabilité des demandes de validation

Toute personne souhaitant s'engager dans un processus de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de la certification doit satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les modalités et exigences.

Toute demande de VAE pour le CQP **Animateur de Loisir Sportif** doit **obligatoirement être réalisée via France VAE**

L'accompagnement proposé est d'une durée maximale de 24h définie après un entretien de recevabilité permettant l'individualisation du parcours.

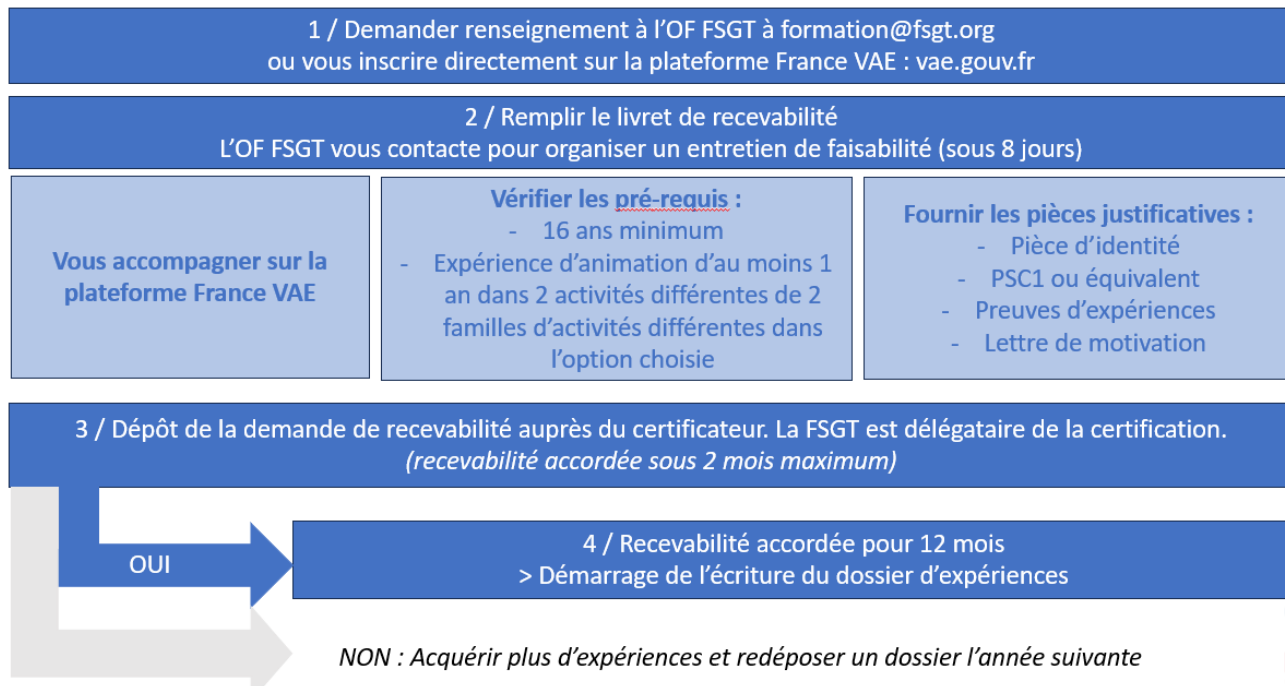
L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur est une personne du réseau de l'Organisme de Formation FSGT, formée à accompagner les candidats dans les process de VAE par un ensemble de techniques pédagogiques :

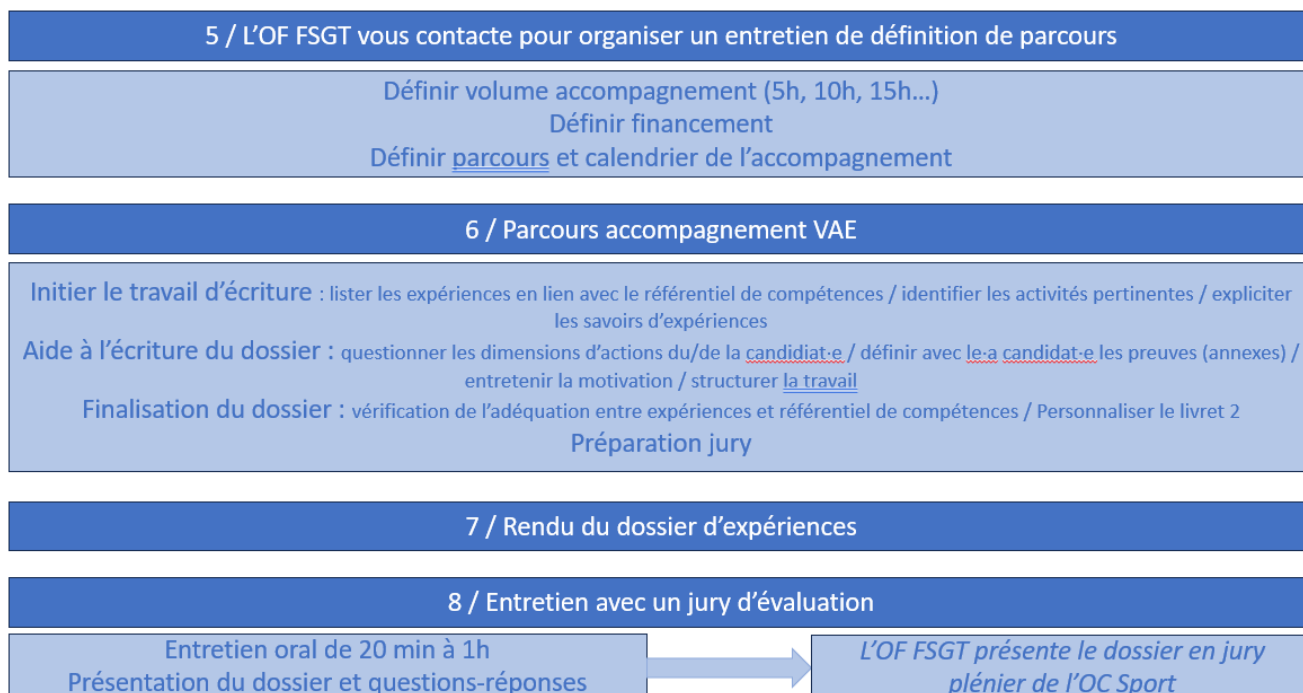
- Accompagnement centré l'analyse des pratiques, pour théoriser avec des études de cas,
- Méthodes : tableau de concordance, CV détaillé, journée type, entretien d'explicitation, autobiographie raisonnée, méthode du sosie...
- Préparation à l'entretien
- Individualisation de l'accompagnement afin de répondre aux besoins et aux attentes des candidats.

MODALITES DE LA VAE

Les étapes du parcours VAE : la recevabilité



Les étapes du parcours VAE : le dossier d'expérience



TARIFS ET FINANCEMENT

	Autofinancement (personnel et/ou club)*					CPF** – AFDAS -France Travail...
	<i>Formule Sans acc</i>	<i>Formule 5h acc</i>	<i>Formule 10h acc</i>	<i>Formule 15h acc</i>	<i>Formule 20h acc</i>	<i>Formule unique tout inclus Frais dossier/jury + 15h accompagnement</i>
Frais dossier/jury	500€ (à payer à la recevabilité)					500€
Accompagnement	0€	300€	600€	900€	1200€	1050€
Total	500€	800€	1100€	1400€	1700€	1550€

*En auto-financement, les licenciés FSGT depuis plus d'un an peuvent bénéficier d'une aide financière fédérale.

** Retrouvez notre formule d'accompagnement sur la plateforme CPF : [Accompagnement VAE – COP TSARE AGA AGRS AT](#)

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour plus d'information sur la [VAE](#),

n'hésitez pas à nous contacter à

formation@fsgt.org

01 49 42 23 43

ou directement sur <https://vae.gouv.fr/>



Vous avez une particularité ou êtes en situation de handicap et souhaitez entamer une VAE ?

Consultez-nous : formation@fsgt.org

Notre **référente handicap** est disponible pour vous accompagner de manière confidentielle et adaptée à vos besoins. Vous pouvez la contacter à tout moment anne-laure.goulfert@fsgt.org – 01.49.42.23.27